

L'utilisation de la psychiatrie comme outil de répression

Appel à soutenir Hugues, au cours de son procès, le mardi 21 Août à 14h au tribunal de Saint-Nazaire

En février 2012 , à Guémené Penfao, le propriétaire de Hugues L. l'accuse d'avoir ouvert un de ses appartements pour y loger des sans-abris. Accompagné d'un gros-bras, il débarque chez Hugues en représailles et le frappe, lui causant un jour d'ITT. Pour se défendre, Hugues menace ses agresseurs avec un marteau et une bombe lacrymo.

Suite à ça, le maire de Guémené et le Préfet de Loire-Atlantique ordonnent une ASPDRE (Admission en Soins Psychiatriques Demandée par un Représentant de l'Etat) pour Hugues, qui est donc enfermé à l'hôpital de Blain pendant 2 semaines.

En février 2012 , à Guémené Penfao, le propriétaire de Hugues L. l'accuse d'avoir ouvert un de ses appartements pour y loger des sans-abris. Accompagné d'un gros-bras, il débarque chez Hugues en représailles et le frappe, lui causant un jour d'ITT. Pour se défendre, Hugues menace ses agresseurs avec un marteau et une bombe lacrymo.

Suite à ça, le maire de Guémené et le Préfet de Loire-Atlantique ordonnent une ASPDRE (Admission en Soins Psychiatriques Demandée par un Représentant de l'Etat) pour Hugues, qui est donc enfermé à l'hôpital de Blain pendant 2 semaines.

L'utilisation de la psychiatrie comme outil de répression

Cette procédure provient de la loi du 5 juillet 2011, qui facilite les « soins » psychiatriques sans consentement : mise en place d'une « garde à vue » de 72h pendant laquelle la personne est enfermée sans aucun droit ; création d'un « casier psychiatrique » qui permet d'hospitaliser plus simplement des personnes à partir de leurs antécédents. La notion de « soins sans consentement » est créée : ainsi, même sans interner, il est maintenant possible de forcer quelqu'un-e à suivre un traitement, par la contrainte physique si nécessaire.

D'autres cas d'application de cette hospitalisation psychiatrique facilitée ont été dénoncés. Un écologiste contestant une décision municipale à Loupian (Hérault) en s'enchaînant aux grilles de la mairie, a été interné à l'isolement pendant 10 jours, en mars 2012, à la demande du maire. Pour un maire, même pas besoin d'une expertise psychiatrique pour faire interner : un simple avis médical du médecin du coin suffit. En avril 2012, une femme réagissant à l'immobilisation brutale d'un patient à l'hôpital de Valence a été internée 3 semaines sans droit de visite. Ces exemples montrent bien que cela peut arriver à n'importe qui : pour un acte quelconque de contestation, il est possible de se retrouver enfermé 15 jours en psychiatrie. L'augmentation fulgurante de l'utilisation de cette nouvelle loi, avec 30000 saisines en 6 mois¹, ne nous rassure pas.

La psychiatrie est utilisée ici comme un instrument de répression de la contestation. Les troubles diagnostiqués par le médecin ayant suivi Hugues sont les suivants : « fausseté du jugement », « psychorigidité », « idéalisme passionné ». Selon nous, il s'agit simplement d'un point de vue entrant en contradiction avec l'ordre établi, qui relève plus d'une position politique que de « troubles pathologiques ».

En conflit avec son propriétaire, Hugues a été interné comme il aurait pût être arrêté par la police et

placé en garde-à-vue.

C'est Hugues qui a passé 15 jours enfermé. Son propriétaire violent, lui, n'a nullement été inquiété. On voit ici un parfait exemple de répression qui protège les intérêts de ceux qui possèdent et ceux qui ont le pouvoir. Ce qui est reproché à Hugues, c'est d'avoir ouvert la porte d'un logement laissé à l'abandon, pour aider des gens à la rue. Par cette intention, Hugues se retrouve confronté à son propriétaire d'abord, qui vient l'agresser physiquement ; puis au maire de sa commune, soutenu par le préfet, qui le font interner ; et enfin à la justice qui le poursuit pour « dégradation de porte » et « violence ».

Soyons toutes et tous le 21 Août à 14h au tribunal de grande instance de Saint-Nazaire pour le soutenir !

Un arsenal répressif toujours croissant

Avec la multiplication des lois sécuritaires, nous allons de plus en plus vers un système de contrôle. De plus en plus de comportements sont interdits, et donc illégaux : des nouveaux délits sont créés, comme le « racolage passif », la « mendicité agressive », le « téléchargement illégal », les « rassemblements dans un hall d'immeuble ». etc. C'est donc des personnes qui ne rentrent pas jusque là dans la catégorie « délinquants » qui se retrouvent face à la police puis à la justice. C'est aussi l'augmentation du nombre de poursuites pour certains délits mineurs : ainsi, les procès pour « refus du prélèvement d'ADN » fleurissent et donnent lieu à de nombreuses condamnations. De plus en plus de gens peuvent être « coupables » et se trouver en prise avec l'appareil répressif.

De l'autre côté, on augmente le potentiel des structures d'enfermement : les nouvelles prisons poussent comme des champignons, donc de plus en plus de places pour enfermer de plus en plus de gens. On nous dit qu'on construit de nouvelles taules pour lutter contre la surpopulation carcérale. Ce n'est pas vrai : les prisons seront toujours pleines à craquer puisqu'on enferme toujours plus, toujours plus longtemps. Ainsi en février 2012, l'assemblée nationale a voté la construction de 24000 places supplémentaires.

Dans le même mouvement, on met en place des systèmes de « prison à la maison » : ainsi le nombre de places en prison n'est plus un obstacle, puisqu'avec le contrôle judiciaire on peut maintenir sous contrôle sous bracelet électronique, avec obligation de pointer, interdiction de quitter un certain territoire, etc.

Fleurissent aussi d'autres structures d'enfermement : EPM (Établissement Pénitentiaire pour Mineurs) pour les 13-18 ans ; CRA (Centre de Rétection Administratif) pour les sans-papiers, dont le seul délit est d'être en situation irrégulière.

Au système carcéral vient s'ajouter le système psychiatrique : de même qu'il y a de plus en plus de délits, il y a de plus en plus de maladies mentales recensées : la liste des « troubles » pouvant justifier un enfermement psychiatrique s'allonge. Et de plus en plus, les personnes suivies en psychiatrie sont présentées comme « dangereuses ». En même temps, les procédures s'allègent : hospitalisations facilitées et possibilité de contrôler même en dehors avec les soins sans consentement à domicile. Ainsi, des personnes en retard à leur rendez-vous pour prendre leur traitement se sont vues accueillies par la police pour les y conduire.

Dans tous les cas, c'est l'État qui décide de qui est enfermé et jugé « dangereux ». Mais qui dérange l'État ? Plutôt pas les patrons, les propriétaires, ceux qui dirigent. Ceux/celles qu'on poursuit ou qu'on enferme ne sont pas celles/ceux qui font tourner la machine, mais qui cherchent des stratégies de survie : celles qui volent de la bouffe, ceux qui bidouillent leurs déclarations à la CAF pour avoir un peu plus que pas assez, celles qui trafiquent leur compteur pour alléger la note d'électricité, ceux qui occupent des maisons sans droit ni titre ou arrêtent de payer leur loyer, celles qui protestent

contre ce système un peu trop fort, ceux qui sont là mais n'ont pas les bons papiers d'identité, celles qui sont jugées « anormales », etc.

La nouvelle mode est aux discours sur l'« humanité » de l'enfermement, en critiquant les conditions matérielles et en en développant d'autres, sans jamais remettre en question sa logique même. Être enfermé-e à domicile avec un bracelet électronique ou devoir pointer au commissariat toutes les 2 semaines n'a rien d'« humain ». C'est par contre une manière plus rentable pour les institutions de contrôler un nombre de plus en plus grand de personnes.

Cette politique sécuritaire est à première vue difficile à critiquer, car elle se présente comme réponse à des faits divers instrumentalisés de manière à générer peur et indignation. C'est ce qui s'est passé pour la nouvelle loi sur les soins psychiatriques sous contrainte : à un fait isolé surmédiatisé d'agression d'une infirmière par un psychiatisé, on répond par une loi qui renforce les possibilités d'enfermer en psychiatrie pour toute la population. Si le but de l'État est de prévenir tout comportement socialement déviant, son seul moyen est d'instaurer le contrôle total de la population.

NOUS NE VOULONS PAS D'UNE SOCIETE DE CONTROLE !

Comité de Soutien Aux Inculpé-e-s Anti-aéroport / Comité Anti-Répression – csia@riseup.net

<https://soutieninculpeesnddl.wordpress.com/>